



Pour diffusion immédiate

TFI International accepte d'acquérir Daseke en contrepartie de 8,30 \$ en espèces par action ordinaire

Montréal, Québec, 22 décembre 2023 — TFI International Inc. (NYSE et TSX: TFII), un chef de file nord-américain de l'industrie du transport et de la logistique, a annoncé aujourd'hui avoir accepté d'acquérir Daseke, Inc. (« Daseke », NASDAQ : DSKE), l'une des principales entreprises de transport spécialisé et de transport par remorque à plateau et de logistique en Amérique du Nord, pour 8,30 \$ en espèces par action ordinaire. La transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires, et devrait être conclue au cours du deuxième trimestre de 2024. La direction s'attend à ce que la transaction n'ait aucun effet sur le BPA de TFI International en 2024 et à ce qu'elle ait un impact positif d'au moins 0,50 \$ par action en 2025, compte tenu des conditions actuelles du marché.

Les activités de Daseke comprennent environ 4 900 tracteurs, 11 000 remorques à plateau et spécialisées, et un million de pieds carrés d'espace d'entreposage industriel, offrant des solutions complètes de transport et de logistique aux principaux expéditeurs. Après la fusion, Daseke continuera d'exploiter son portefeuille de marques dans le secteur du transport de lots complets de TFI. Sur une base pro forma, le secteur de transport de lots complets devrait générer des revenus totaux annuels d'environ 3,6 G\$ US, exploiter l'une des plus grandes entreprises de transport de lots complets au Canada et être l'un des plus importants participants sur le marché de transport de lots complets d'équipement spécialisé moins standardisé aux États-Unis. À moyen terme, TFI prévoit évaluer les avantages potentiels de se séparer en deux sociétés publiques distinctes, l'une comprenant le secteur du transport de lots complets et l'autre, les secteurs du transport de lots brisés, de la livraison de colis et courrier et de la logistique.

« Cette acquisition attrayante est très complémentaire à nos activités et fait de notre secteur du transport de lots complets une importante entreprise de transport de lots complets et de logistique en Amérique du Nord. La grande expertise de Daseke dans le service d'un vaste portefeuille de marchés finaux spécialisés et industriels, comme le fret à sécurité élevée, l'agriculture, la fabrication et la construction, est essentielle compte tenu de la force relative de la dynamique des marchés spécialisés aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à l'équipe de Daseke », a déclaré Alain Bédard, président du conseil, président et chef de la direction de TFI International. « Cette acquisition fait également progresser notre réflexion stratégique sur la création d'une occasion unique pour les actionnaires d'investir séparément dans une entreprise de transport spécialisé de lots complets et dans une entreprise de transport de lots brisés, de la livraison de colis et courrier et de la logistique. Notre objectif immédiat sera l'amélioration des résultats financiers de Daseke, avec la réflexion stratégique qui suivra et sera continue. »

AU SUJET DE LA TRANSACTION

L'accord de fusion a été approuvé à l'unanimité par les conseils d'administration de TFI International et de Daseke. La transaction est soumise à l'approbation des titulaires de la majorité des actions ordinaires en circulation de Daseke et d'autres conditions de clôture habituelles, y compris l'approbation réglementaire. La clôture n'est pas conditionnelle au financement.

La valeur d'entreprise totale de la transaction est d'environ 1,1 G\$, y compris la contrepartie de la fusion pour l'action ordinaire, le retrait de l'action privilégiée en circulation de Daseke, le remboursement ou la prise en charge de la dette en cours, déduction faite de la trésorerie, et les frais et dépenses de transaction estimatifs. TFI International prévoit financer la transaction en utilisant les soldes de trésorerie et les sources de financement disponibles et à chercher à conserver en place certaines conventions de financement d'équipement existantes de Daseke.

CONSEILLER

Le cabinet d'avocats Scudder Law Firm, P.C., L.L.O., Lincoln, Nebraska, a agi à titre de conseiller juridique de TFI International relativement à la transaction.

À PROPOS DE TFI INTERNATIONAL

TFI International Inc., un chef de file nord-américain du secteur du transport et de la logistique, est présent partout aux États-Unis et au Canada par l'intermédiaire de ses filiales. TFI International crée de la valeur pour ses actionnaires en repérant des acquisitions stratégiques et en gérant un réseau en pleine expansion de filiales en propriété exclusive. Ces filiales bénéficient des ressources financières et opérationnelles de TFI International pour faire croître leurs activités et améliorer leur efficacité. Les sociétés de TFI International exercent les activités suivantes :

- Livraison de colis et courrier
- Transport de lots brisés
- Transport de lots complets
- Logistique

TFI International Inc. est inscrite à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole TFII. Pour en savoir plus, visitez www.tfiintl.com.

Pour obtenir plus de renseignements :

Alain Bédard

Président du conseil, président et chef de la direction

TFI International Inc.

647 729-4079

abedard@tfiintl.com

Informations supplémentaires sur la transaction et où la trouver

Cette communication est faite dans le cadre du projet d'acquisition par TFI International de Daseke. Une assemblée des actionnaires de Daseke aura lieu pour obtenir l'approbation des actionnaires dans le cadre de l'acquisition proposée. Daseke déposera auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») une circulaire de sollicitation de procuration et d'autres documents pertinents en relation avec la transaction proposée. La circulaire de sollicitation de procuration définitive sera envoyée ou remise aux actionnaires de Daseke et contiendra des informations importantes sur la transaction proposée et les questions connexes. LES INVESTISSEURS ET LES ACTIONNAIRES DE DASEKE DEVRAIENT LIRE LA CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATION DÉFINITIVE ET LES AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS ATTENTIVEMENT ET DANS LEUR INTÉGRALITÉ QUAND ILS SERONT DISPONIBLES CAR ILS CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR DASEKE, TFI INTERNATIONAL ET LA TRANSACTION. Les investisseurs peuvent obtenir une copie gratuite de ces documents (lorsqu'ils seront disponibles) et d'autres documents déposés par Daseke auprès de la SEC sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov, sur le site Web de Daseke à l'adresse www.investor.daseke.com ou en envoyant une demande écrite au service des relations avec les investisseurs de Daseke à investors@daseke.com.

Participants à la sollicitation

Daseke et certains de ses administrateurs, dirigeants et autres employés peuvent être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations auprès de ses actionnaires dans le cadre de la transaction. Les informations concernant les personnes qui peuvent, selon les règles de la SEC, être considérées comme des participants à la sollicitation des actionnaires de Daseke dans le cadre de la transaction seront présentées dans la circulaire de sollicitation de procuration définitive de Daseke pour son assemblée générale. Des informations supplémentaires concernant ces personnes et tout intérêt direct ou indirect qu'elles pourraient avoir dans la transaction seront présentées dans la circulaire de sollicitation de procuration définitive lorsqu'elle sera déposée auprès de la SEC dans le cadre de la transaction.

Énoncés prospectifs

Cette communication contient des « déclarations prospectives », au sens de l'article 27A du Securities Act de 1933, de l'article 21E du Securities Exchange Act de 1934 et du Private Securities Litigation Reform Act de 1995, qui fournissent une sphère de sécurité pour les déclarations prospectives, y compris les déclarations relatives à la réalisation de la transaction, toutes les déclarations qui ne se rapportent pas uniquement à des faits historiques ou actuels, et aux attentes, intentions ou

stratégies concernant l'avenir. Ces déclarations prospectives sont généralement désignées par l'utilisation de mots tels que « anticiper », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « viser », « cibler », « planifier », « continuer », « estimer », « projet », « peut », « sera », « devrait », « pourrait », « serait », « prédit », « potentiel », « en cours », « objectif », « peut », « chercher », « conçu », « probable », « prévoir », « prévoir », « projet », « espoir », « stratégie », « objectif », « mission », « continuer », « perspectives », « potentiel », « ressentir », » et expressions similaires. Toutefois, l'absence de ces mots ou expressions similaires ne signifie pas qu'une déclaration n'est pas prospective. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué peuvent inclure, sans s'y limiter, des déclarations concernant les avantages de la transaction proposée avec Daseke et les plans d'intégration associés, les synergies et opportunités de revenus attendues, l'image de marque attendue, les performances opérationnelles futures anticipées et les résultats de TFI International, y compris les déclarations concernant les bénéfices, les marges et les flux de trésorerie anticipés, les liquidités futures anticipées, la disponibilité anticipée de ressources futures, financières ou autres, les opportunités de croissance anticipées, la taille prévue de la flotte, la disponibilité de la contrepartie de la transaction, la gestion attendue de Daseke après la transaction, le moment prévu de la clôture de la transaction proposée et d'autres transactions envisagées par la transaction proposée, ainsi que la considération stratégique de séparer le segment du transport de lots complets de TFI International en une entité distincte cotée en bourse. De par leur nature, toutes les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances ou de résultats futurs et sont soumises à des risques et des incertitudes difficiles à prévoir et/ou quantifier. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : la survenance de tout événement, changement ou autre circonstance qui pourrait donner lieu au droit de TFI International ou de Daseke ou des deux de mettre fin à la transaction proposée, y compris les circonstances exigeant que Daseke paie TFI International des frais de résiliation conformément à l'accord de transaction ; l'incapacité d'obtenir l'approbation des autorités réglementaires ou des actionnaires de Daseke en temps opportun ou autrement ; le risque que la transaction ne soit pas conclue dans les délais prévus ou pas du tout en raison du fait qu'une ou plusieurs autres conditions de clôture de la transaction ne sont pas satisfaites ou n'ont pas été levées ; le risque qu'il puisse y avoir des coûts, charges ou dépenses inattendus résultant de la transaction proposée ; les risques liés à la capacité de TFI International à intégrer avec succès les activités et à réaliser les synergies et les efficacités opérationnelles attendues dans les délais prévus ou pas du tout et la possibilité qu'une telle intégration puisse être plus difficile, plus longue ou plus coûteuse que prévu ; les risques que la transaction proposée perturbe les plans et opérations actuels de TFI International ou de Daseke ; le risque que certaines restrictions pendant la durée de la transaction proposée puissent avoir un impact sur la capacité de TFI International ou de Daseke à poursuivre certaines opportunités commerciales ou transactions stratégiques ; les risques liés à la perturbation du temps et de l'attention de la direction de chaque société par rapport aux opérations commerciales en cours en raison de la transaction proposée ; les risques associés à une disponibilité continue et suffisante de capitaux et de financement ; le risque que toute annonce relative à la transaction proposée puisse avoir des effets défavorables sur le cours des actions ordinaires ou les résultats d'exploitation de TFI International et/ou de Daseke ; le risque que la transaction proposée et son annonce puissent avoir un effet négatif sur la capacité de TFI International et de Daseke à retenir et embaucher du personnel clé, à fidéliser les clients et à entretenir des relations avec chacun de leurs partenaires commerciaux, fournisseurs et clients respectifs et sur leur les résultats opérationnels respectifs et les activités en général ; le risque de litige qui pourrait être intenté contre les parties à l'accord ou leurs administrateurs, personnes affiliées ou dirigeants respectifs et/ou de mesures réglementaires liées à la transaction proposée, y compris les effets de tout résultat qui y est lié ; les risques liés aux considérations et à l'exécution, si elle est approuvée, de la séparation du segment du transport de lots complets de TFI International en une société distincte cotée en bourse ; les risques liés aux changements de normes comptables ou de taux d'imposition, de lois ou de réglementations ; les risques liés à des événements imprévisibles et graves ou catastrophiques, y compris, mais sans s'y limiter, les actes de terrorisme, de guerre ou d'hostilités (y compris les effets du conflit en Ukraine), les cyberattaques ou l'impact de la pandémie de COVID-19 ou de toute autre pandémie, une épidémie ou une épidémie d'une maladie infectieuse aux États-Unis ou dans le monde sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de TFI International ou de Daseke, ainsi que sur la réponse de chaque société à cette situation ; et d'autres effets commerciaux, y compris les effets des conditions industrielles, de marché, économiques (y compris l'effet de l'inflation), politiques ou réglementaires. De plus, les résultats réels de TFI International et de Daseke peuvent différer sensiblement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives pour un certain nombre de raisons supplémentaires décrites dans les documents déposés respectivement par TFI International et Daseke auprès de la SEC, y compris ceux énoncés dans la section Facteurs de risque et sous tout « Énoncés prospectifs » ou titre similaire dans les rapports respectifs de TFI International ou de Daseke déposés auprès de la SEC.

Vous êtes averti de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives de TFI International ou de Daseke. Les déclarations prospectives respectives de TFI International ou de Daseke sont et seront basées sur les opinions et

hypothèses alors actuelles de la direction de chaque société concernant la transaction proposée de TFI International avec Daseke, les événements futurs et la performance opérationnelle, et ne sont applicables qu'à la date de ces déclarations. Ni TFI International ni Daseke n'assument l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs, d'incertitudes ou autrement.

Si la transaction proposée est réalisée, les actionnaires de Daseke cesseront de détenir toute participation dans Daseke et n'auront aucun droit de participer à ses bénéfices et à sa croissance future.